



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

**Direction des Services Financiers**  
Service Financement  
Affaire suivie par Elodie DELAHOUSSE  
Tél. 04 94 36 32 89  
[edelahousse@mairie-toulon.fr](mailto:edelahousse@mairie-toulon.fr)

**Publié Le** 30 MAI 2023

Réf : YL/CT/ED/FIN/23-02

Visa Christine TORRES   
Directrice des Services Financiers

Visa Yannick LEHOUELLEUR   
Directeur Général Adjoint des Services

Visa Bertrand MEONI   
Directeur Général des Services

**DECISION DE MADAME LE MAIRE DE TOULON**

**DECISION N° 2023 / 1 / F**

**Objet** : Autorisation générale et permanente préalable de poursuite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.1617-24 ;

Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame le Maire de Toulon par délibération n°2023/359/S en date du 03 MAI 2023 ;

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapides et donc plus efficaces ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du Chef de Service Comptable Public de la collectivité et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

Considérant que cet accord vaut pour les actions par voie de commandement et de saisie.

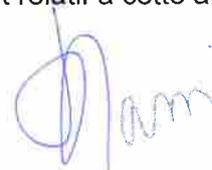
Madame le Maire de Toulon décide :

**Article 1** : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite à Monsieur Le Chef de Service Comptable Public de la collectivité pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance.

**Article 2** : De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2023-2026.

**Article 3** : D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait à Toulon en l'Hôtel de Ville, le 05 mai 2023

  
**Josée MASSI**

Maire de TOULON

**Acte à classer**

20231FDSF

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-05-30T09-28-37.00 ( MI245326350 )

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230505-20231FDSF-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )Objet de l'acte : Décision de Madame le Maire de Toulon N. 2023/1/F  
05 05 2023 - Autorisation générale et permanente préalable  
de poursuite

Date de décision : 05/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DECISIONS DSF 2023 1 F - 05  
MAI.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé Date 30/05/23 à 09:28

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis Date 30/05/23 à 09:28

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception Date 30/05/23 à 09:44